

Qualité de l'eau distribuée en 2009 par le réseau public de : **MAIRIE DE ALBI**

Unité de distribution de : ALBI

Le contrôle sanitaire est assuré par le service Santé-Environnement de la DDASS en application du Code de la Santé Publique. Le nombre d'analyses effectuées sur chaque réseau dépend du nombre d'habitants desservis.
En cas de dépassement des normes, l'exploitant a été systématiquement averti pour qu'il puisse mettre en place au plus vite les mesures correctives.

Les principaux résultats statistiques pour l'année 2009 sont les suivants :

Paramètres Chimiques	Les nitrates Norme : 50 mg/l (les personnes les plus vulnérables sont les femmes enceintes et les nourrissons)	La dureté ou TH en degré français (équivalent à la teneur en calcium et magnésium dissous dans l'eau)	Le fluor Norme : 1,5 mg/l	Les pesticides: Norme : 0,1 µg/l par substance individualisée et 0,5 µg/l pour le total	Bactériologie : L'eau ne doit pas contenir de micro-organismes pathogènes. Devant l'impossibilité de tous les rechercher, l'analyse porte sur des germes test faciles à analyser et ayant une résistance aux désinfectants proche de celle des germes pathogènes. Norme : absence de bactéries		
Moyenne	5,91 mg/l	16,58 ° F	0,10 mg/l				
Maximum	10,60 mg/l	20,10 ° F	0,18 mg/l	0,00 µg/l	<table border="1"> <tr> <td>% de résultats non-conformes aux : - limites de qualité : - références de qualité :</td> <td>0,0 2,5</td> </tr> </table>	% de résultats non-conformes aux : - limites de qualité : - références de qualité :	0,0 2,5
% de résultats non-conformes aux : - limites de qualité : - références de qualité :	0,0 2,5						

Remarque : Les eaux distribuées doivent respecter les limites de qualité. Elles doivent, par ailleurs, satisfaire les références de qualité, qui sont des valeurs indicatives d'évaluation ou de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

Quelques conseils pratiques :

- Rechercher la présence des canalisations en plomb et les supprimer.
- Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.
- Double réseau : toute interconnexion entre une ressource privée (puits, source, ruisseau, rivière...) et le réseau public est interdite.
- Si la teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/l, un apport complémentaire en sels fluorés peut être nécessaire, suivant avis médical.
- Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Les traitements complémentaires (adoucisseurs, purificateurs...) sont à éviter sur le réseau d'eau froide, car dangereux lorsque leur entretien est mal assuré.
- Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il est installé sur le réseau d'eau chaude et entretenez le régulièrement, afin qu'il ne dégrade pas la qualité de l'eau qui vous est distribuée.
- Prévention de la légionellose : l'eau chaude sanitaire doit être produite à une température d'au moins 50° C.

CONCLUSIONS SANITAIRES :

- . Dureté : Eau calcaire.
- . Nitrates : Toutes les valeurs sont conformes à la norme.
- . Pesticides : Pas de dépassement de la norme sur la période
- . Paramètres microbiologiques : Eau de bonne qualité .

Protection des captages : Procédure en cours

Pour le Directeur Départemental
des Affaires Sanitaires et Sociales
L'Ingénieur en Chef du Génie Sanitaire
Jean-Marc NESEN